



VIRAI

FAUX

- **Les délégués UNSA ont-ils signés trop tôt les NAO ?**

❌ Les NAO ont commencé sans L'UNSA (officiellement présent au 1^{er} avril 2019) et nous avons pu négocier dès le 12 avril puis le 2 mai et enfin dernière réunion le 23 mai. La direction a proposé à cette ultime réunion de signer l'accord et nous a donné jusqu'au mardi 4 juin 2019 pour entériner celui-ci. La direction ne souhaitant pas ajouter à ces négociations d'autres éléments, la majorité des élus ainsi que les syndiqués ont souhaité notre engagement. Nous l'avons donc signé et n'étions pas les premiers à l'avoir fait (FO l'ayant déjà validé, ce qui était d'une **grande logique**). Nous n'avons pas pris la main des délégués du syndicat majoritaire pour aller signer cet accord qui reste malgré cela, mitigé, mais au même niveau que les années précédentes. Si cet OS a signé c'est qu'elle en trouve des points positifs.... **A vous de juger.**

- **L'UNSA a-t-il négocié avec la direction pour avoir de meilleures conditions ?**

✅ En effet nos propositions premières étaient volontairement très optimistes, nous avons à chaque fois fait des contre-propositions qui ont été reprises en tout ou parties. Cela s'appelle une **NEGOCIATION**.

- **La prévoyance et les fameux 68000€, où sont-ils passés ?**

Les 68 000€, serait dans les comptes du CSE et auraient été utilisés pour :

- ✓ Le voyage au Puy du Fou
- ✓ Refaire l'appartement de Marseillan.
- ✓ Refaire l'appartement de Super Develouy
- ✓ Financer le nouveau camion 9 places
- ✓

❌ Donc cela est faux ces 68000 Euros qui proviennent de la mise en place du nouveau principe de prévoyance nationale (trop perçu de cotisation) n'ont pas été reversé à ce jour au CSE.

- **Le nouvel accord sur la prévoyance n'a pas été signé par L'UNSA**

✓ En effet, c'est exact nous n'avons pas signé l'accord prévoyance car la direction sur le nouveau principe de la prévoyance reste au minima légal et ne veut pas cotiser plus et laisse le CSE et les salariés payer au maximum cette prévoyance qui couvre l'inaptitude. Nous ne sommes pas d'accord et nous demandons que celle-ci prennent plus en charge et que les cotisations issues de l'ancien accord soit remis au plus tôt au CSE sous sa forme la plus complète. Acte suivant en septembre 2019, **A SUIVRE.**

- **La grève du samedi 31 août a été bien suivie par les Traminots.**

✓ C'est juste, suite à l'appel de L'UNSA pour suivre cette grève sur des problèmes de sécurité lancé par une autre organisation syndicale, nous avons demandé à ceux qui se reconnaissent dans L'UNSA de suivre ce mouvement. Un fort taux de grévistes, en particulier côté traminots a pu être observé et le Tram n'a quasiment pas fonctionné (Juste T1 roulait et à une fréquence plus faible que le dimanche, sans soirée). Les bus n'étaient pas beaucoup mieux lotis avec des fréquences sur certaines lignes, montant à 1h30 entre deux bus (Voir pas de bus du tout). N'ayant pas engagé directement ce mouvement, notre base de syndiqués, nous avait demandé de lancer immédiatement « cet appel à suivre » dès le mardi 27 août, afin que la direction comprenne la problématique de sécurité que rencontre les agents sur le terrain depuis 3 mois (même si des actions de direction avaient été mises en place, cela durait depuis trop longtemps pour eux). Certes cela n'a pas plu, mais **la base de notre travail syndical est l'écoute des syndiqués.....**

L'équipe syndicale UNSA-DIVIA

Contact :

Thierry Bourdier (Délégué Syndical—Elu Titulaire CSE—Elu CSSCT—Syndicalisation)

06 63 09 80 92

Éric Giannini (Elu Titulaire CSE) 06 52 93 87 43

Françoise Tillet (Elu Titulaire CSE) 06 62 10 73 38

Estelle Genet (Elu Titulaire CSE) 06 99 27 89 50

Yannick Mairet (Elu Suppléant CSE, représentant de proximité) 07 83 97 63 19

Virgile Marteau (Elu Suppléant CSE) 06 07 43 63 65

Agnès Tron (Elu Suppléant CSE) 06 70 96 69 90

Olivier Sorez (Délégué syndical Maîtrise) 06 79 76 88 81

Christelle Cislighi (interlocutrice privilégiée RE) 06 59 04 89 36

Mail : diviaunsa@gmail.com

www.unsadia.net

La vague bleue